

DÉBORDEMENT SÉCURITAIRE
OUVRAGE COLLECTIF DIRIGÉ PAR MICHÈLE RIOUX
MONTRÉAL, ÉDITIONS DE L'IEIM

CE DOCUMENT PRÉSENTE L'INTRODUCTION ET LA
CONCLUSION DE L'OUVRAGE

INTRODUCTION

La problématique à l'origine de cet ouvrage collectif est articulée autour de l'idée que les attentats du 11 septembre ont renversé la logique de la mondialisation¹ entraînant l'adoption de mesures de contrôle et de politiques qui entravent la libre circulation des biens, des services et des personnes, de même que la libre expression des populations et des citoyens. En ce sens, ces attentats ont entraîné un véritable « débordement sécuritaire ». Toutefois, dans cet ouvrage, nous adopterons une perspective plus large afin de saisir la trame des formes émergentes d'insécurité avec leurs nouvelles fractures, leurs nouveaux conflits et les limites qu'ils imposent aux formes actuelles de coopération et d'intégration.

Cette publication est le résultat de recherches et de débats qui ont été amorcés lors du colloque *Débordement sécuritaire : entre ouverture économique et exclusion sociale*² organisé par le CEIM. Ce

¹ La mondialisation est conçue ici comme un processus historique de longue durée façonné depuis trois décennies par la libéralisation économique et la mise en concurrence des marchés et des entreprises, les changements technologiques (en particulier l'émergence et les effets de Internet) la généralisation des processus de démocratisation des sociétés, les interdépendances et les intégrations politique, culturelle et environnementale croissante, ainsi que l'accroissement des mouvements de population.

² Le **comité organisateur** du colloque était composé de Bruce Broomhall, Dorval Brunelle, Bonnie Campbell, Christian Deblock, Gabriel Goyette, Danielle Lavoie, Peter Leuprecht, Alex MacLeod, Justin Massie, Michèle Rioux et Éric Jasmin. Le comité scientifique était formé de Bruce Broomhall, Dorval Brunelle, Bonnie Campbell, René

colloque était structuré autour de deux thématiques. La première questionnait la prolifération des discours sur l'insécurité. Il s'agissait ici de discuter autour de la distinction à opérer entre les discours fondés, mais souvent sans résonance politique, et ceux qui servent de légitimation à la mise en oeuvre de politiques de sécurisation incompatibles avec les principes de liberté. La seconde portait plus directement sur les mesures et les politiques visant à sécuriser États, populations et personnes. Cet ouvrage collige un ensemble d'idées et de propositions se rapportant à ces deux axes de réflexion.

Dès l'ouverture du colloque³, Alex Macleod avait proposé une réflexion d'ensemble sur l'élargissement du concept de sécurité, ses transformations et son processus de production en tant qu'instrument de contrôle et de gouvernance. S'il y a débordement sécuritaire, celui-ci est à la mesure de la « guerre » contre le terrorisme, une guerre qui se joue au niveau du discours, des images et des pratiques qui ont pour résultats concrets d'entraîner l'érosion des droits et libertés, une réduction de l'espace démocratique au nom de la sauvegarde d'un modèle et l'oubli de ceux qui en sont exclus et marginalisés socialement, économiquement et surtout politiquement. Ces phénomènes provoquaient, selon ce spécialiste de la politique étrangère et de la défense, la disparition progressive des frontières entre sécurités *extérieure* et *intérieure*, et de celles qui séparaient le domaine *public* du domaine *privé*, puisque les réponses aux nouvelles menaces entraînent l'augmentation de la privatisation de la sécurité. Cette réflexion devait servir de base à l'exploration de plusieurs déclinaisons de la sécurité dans toutes ses dimensions.

Dans le premier chapitre de cet ouvrage, Jean-François Rioux se penche sur les récentes interventions armées des États-Unis et

Côté, Christian Deblock, Gilbert Gagné, Micheline Labelle Peter Leuprecht, Alex MacLeod, Dan O'Meara et Stéphane Roussel.

³ La plénière d'ouverture a souligné que les événements du 11 septembre 2001 avaient déclenché une vague de mesures sécuritaires s'appuyant sur un discours amplifiant la menace terroriste dans les sociétés occidentales. Les mesures de prévention, les changements d'ordre politique et juridique, les interventions militaires, les détentions arbitraires et même la répression armée, ont donné l'impression qu'un débordement sécuritaire allait résulter de toutes ces interventions montées à l'instigation d'États engagés dans une soi-disant « guerre » au terrorisme.

des grandes puissances en questionnant leurs caractéristiques « nouvelles » que l'on peut ainsi définir : elles auraient lieu dans un cadre de plus en plus multilatéral, elles se déploieraient souvent à la demande des pays impliqués, elles viseraient des objectifs humanitaires et enfin, elles feraient en apparence moins de victimes. La nature de ces interventions n'est souvent pas différente des interventions de paix. Peut-on y voir alors une dérive sécuritaire s'interroge l'auteur? Sa réponse suggère qu'il n'y a pas, sur ce plan, de dérive sécuritaire étant donné que l'intervention armée n'est pas la formule privilégiée pour lutter contre le terrorisme. Toutefois, il n'écarte pas un débordement sur le plan de la « sécurité humaine ».

Pour Jean-Paul Hébert, il existe une dilution de la souveraineté des États européens dans la production de l'armement qui se juxtapose au développement d'une industrie caractérisée par l'europanisation et la privatisation. Un simple rappel des transformations qui ont caractérisé les firmes d'armement européennes depuis la fin de la Guerre froide et ce, plus spécifiquement en France, suffit à le démontrer. Si l'on suit l'hypothèse d'une extension de la question sécuritaire, nous pourrions alors nous retrouver face à un mouvement paradoxal où l'on assisterait, d'une part, à une démilitarisation de l'État et, d'autre part, à une désétatisation du militaire. À travers une construction nouvelle du politique, ces deux phénomènes constitueraient un pouvoir politique réel, distinct de la souveraineté étatique et susceptible alors de représenter une nouvelle menace.

Selon Charles-Emmanuel Côté, le système des institutions internationales mis en place après la Seconde Guerre mondiale visait principalement à mettre en place un régime *inter-national* (entre les États), excluant alors le développement d'un droit privé où les entreprises auraient un rôle à jouer. Toutefois, les ententes et les protocoles conclus au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et leur récente codification semblent exprimer une volonté de diminuer le pouvoir politique face au pouvoir judiciaire et de restreindre la diplomatie au profit du droit. Selon cette logique, un droit privé permettant de sécuriser les entreprises devrait être à même de se développer. Pourtant, à l'OMC, le droit international reste fondamentalement

un droit public fondé sur un régime de responsabilité des États impropre à la mise en place d'une règle de droit fondée sur l'action d'une personne privée.

De son côté, Amandine Scherrer suggère que, depuis les années 1990, le G8 établit des normes internationales sur la lutte aux crimes organisés posant un problème de coordination et de définition des pratiques et des enjeux. Au niveau politique, on assiste à la reprise d'une vision alarmiste, alors que les frontières incertaines entre la criminalité organisée et la criminalité « tout court » rendent la menace floue. Cette vision étatique, généralisée à l'ensemble des pays industrialisés (constituant de ce fait une communauté épistémique) et répercutée au niveau du G8 produit un discours dominant sur une menace criminelle et, par conséquent, crée des structures pour combattre cette menace.

James F. Hollifield s'intéresse pour sa part au dilemme de l'État chargé de garantir une certaine stabilité économique sans toutefois compromettre le sentiment de sécurité de ses citoyens. L'action fondamentale de l'État de migration serait de trouver des aménagements politiques pour, d'une part, profiter des bienfaits économiques de la migration et, d'autre part, assumer sa sécurité et celle, économique, juridique et sociale, de ses citoyens. La prise en charge des pressions politiques rendrait nécessaire la création d'un modèle de citoyenneté abordant la question des droits des immigrants permettant de contrôler les flux migratoires sans affaiblir les bases de l'État libéral ou celles de l'État providence.

Pour Pierre Jolicoeur, l'importance accordée à la région du Caucase du Sud et la perception qu'ont les États-Unis de leurs intérêts dans cette région ont changé. Les États-Unis, qui furent parmi les premiers à reconnaître l'indépendance des pays du Caucase du Sud, ont des intérêts diversifiés qui reposent notamment sur le pétrole, les positions militaires et, dans le contexte de la montée de l'anti-américanisme, sur l'implication des États-Unis en Azerbaïdjan comme parfait exemple de collaboration américano-musulmane.

Dans le chapitre 7, Bonnie Campbell analyse le lien entre l'extraction minière des ressources naturelles et les conflits violents. Selon l'auteure, on assiste en bout de ligne à une standardisation, voire à une transnationalisation des règles de gouvernance accentuant cette impression de contrôle externe puisque les règles de l'État ne reflètent plus les valeurs des sociétés. Enfin, pour assurer la sécurité de leurs intérêts, les compagnies minières prennent de plus en plus la responsabilité de leur sécurité entraînant une préoccupante privatisation de ce domaine.

Traçant des liens entre l'économie et les politiques de sécurité au Brésil dans le cadre d'une approche d'intégration et d'institutionnalisation, Marianne Wiesebron présente la stratégie de ce pays devenu l'acteur le plus important en Amérique latine et qui s'est imposé sur la scène internationale comme un acteur incontournable. Le gouvernement brésilien a développé différentes stratégies afin d'atteindre un niveau accru de sécurité dans les secteurs économique, énergétique, technologique, stratégique, diplomatique, politique et social. Ces stratégies ont été fondées sur un éventail d'actions aux niveaux social, multilatéral et régional.

Pour sa part, Chalmers Larose nous invite à considérer l'idée que le partenariat à l'échelle continentale en Amérique du Nord s'inscrit dans un contexte d'arbitrage entre le désir de commercer et la volonté de sécurisation de l'espace nord-américain. Le commerce et l'ouverture des frontières devraient apporter des gains en termes de paix et de sécurité. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, la mondialisation s'est imposée en tant qu'une source de préoccupations sécuritaires importantes et on assiste à une inversion du rapport entre le commerce et la sécurité. C'est dans cette perspective que le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) trouve son sens. La sécurisation du monde constitue un domaine où se côtoient, d'une part, la nécessité d'organiser un droit et des forces capables de lutter contre une criminalité internationale et, d'autre part, le besoin de définir la place du public et du privé en droit international.

Pour Pierre Pahlavi, la diplomatie publique revient à l'avant-scène de la politique étrangère de plusieurs États, notamment au Canada, par suite de l'adoption d'une diplomatie de persuasion et d'influence sur l'opinion publique. Cette diplomatie s'adresse aux populations et aux organisations civiles des autres pays et, en cela, elle regroupe les programmes d'éducation et de médiatisation menés à l'étranger par les États (ou par les organisations ayant le soutien des États). Le Canada se serait bien servi de cette stratégie, car il a su développer une image positive au niveau international. Au-delà de la simple représentation, la diplomatie publique comporte un aspect sécuritaire et préventif. Elle agit sur le climat psychologique des sociétés. Elle devient la première ligne de défense contre le recrutement de terroristes.

D'après l'analyse de David Haglund et de Justin Massie sur la position du Québec après le 11 septembre, il existerait un différentiel de perception des menaces au Canada et au Québec. Il ne s'agit pas d'une obsession anti-américaine, mais d'un changement qui peut avoir des implications importantes pour le Québec. La distance qui s'installe entre le Québec et les États-Unis pourrait également avoir des effets significatifs.

Dans le dernier chapitre, Peter Lock avance l'idée que la guerre globale contre le terrorisme a renversé la hiérarchie institutionnelle des systèmes démocratiques au profit de branches exécutives, en plus de favoriser la paralysie de la logique du *checks and balances* qui prévalait auparavant dans les prises de décisions politiques. Nous faisons aujourd'hui face à une crise du néolibéralisme et des sociétés et l'on assiste, et ce, dans le monde entier, à une privatisation de la sécurité. Le monopole de la violence légitime, autrefois détenu par l'État, prend aujourd'hui différentes formes et s'articule autour de différentes agences privées, à la fois composées d'acteurs légaux et criminels. Dans le cas des États « défailants » (*failed states*), ceux-ci ne peuvent plus accomplir leurs fonctions sécuritaires régaliennes et des élites intéressées en deviennent les responsables. Dans ce contexte, les « marchés de la violence », forme la plus radicale de la privatisation de la sécurité, ont entraîné l'établissement de nouveaux modes de régulation dans

l'ordre néolibéral qui s'établissent en dehors de l'État. Ce sont les secteurs informel et criminel, grâce à des réseaux transnationaux, qui détiennent le pouvoir d'une nouvelle violence mondialisée.

En conclusion de ce tour d'horizon d'un ensemble de débordements sécuritaires, nous effectuerons une synthèse des croisements entre les dimensions économiques et politiques de la mondialisation. L'accent sera mis sur le point d'inflexion de l'ensemble de ces contributions soit, les transformations des enjeux sécuritaires, ainsi que les faiblesses – voire l'érosion et l'instrumentalisation – des réponses institutionnelles qui semblent aujourd'hui incapables d'assurer une gestion sécuritaire marchande à l'échelle mondiale.

CONCLUSION

*There is a sense in which peace and cooperation between nations or classes or individuals is a common and universal end irrespective of conflicting interests and politics. There is a sense in which a common interest exists in the maintenance of order, whether it be international order or "law and order" within the nation. But as soon as the attempt is made to apply these supposedly abstract principles to a concrete political situation, they are revealed as the transparent disguises of selfish vested interests. The bankruptcy of utopianism resides not in its failure to live up to its principles, but in the exposure of its inability to provide any absolute and disinterested standard for the conduct of international affairs. The utopian, faced by the collapse of standards whose interested character he has failed to penetrate, takes refuge in condemnation of a reality which refuses to conform to these standards. (E. H. Carr, *Twenty Years' Crisis*, Perennial, Harper Collins Publishers, 2001 (1964) p. 88)*

Nous avons connu, depuis 1945, les grands espoirs d'une coopération internationale menant à une paix sinon perpétuelle, tout au moins durable. La création des Nations Unies, suite à un deuxième grand conflit mondial en l'espace de moins de trente années, entre 1914 et 1945, a permis à de grandes ambitions de naître. Les réalisations furent nombreuses car l'idéalisme des architectes de ce système d'organisations internationales allait s'appuyer également sur des bases pragmatiques, pour ne pas dire réalistes, permettant non seulement d'éviter la reproduction des guerres dévastatrices, mais également de développer des

fondements solides de coopération internationale. Certes, il y a eu la Guerre froide à laquelle s'est ajoutée la confrontation Nord-Sud, mais la chute du mur de Berlin en 1989 ainsi que l'émergence économique de plusieurs pays ont pu laisser croire que les organisations internationales seraient en mesure de mieux fonctionner avec la disparition de ces fractures idéologique. Pourtant, le monde découvre que les fondements de la coopération internationale ne sont plus adaptés aux réalités contemporaines qui se modifient sous l'impulsion des changements affectant les tissus économiques, politiques et sociaux qui annoncent une certaine rupture de paradigme.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les grands espoirs et les ambitions des années 50 et 60 ont cédé la place aux désillusions. L'insécurité est palpable dans toutes ses dimensions et ces dernières interagissent de telle manière qu'il est de plus en plus difficile de trouver des réponses aux nouveaux enjeux sécuritaires. Les réponses actuelles sont plus qu'insatisfaisantes; les États et les organisations internationales semblent dépassés, en concurrence les uns les autres, alors que de nouvelles formes de gouvernance, en marge, gagnent en puissance et en influence, ce qui favorise notamment un processus de privatisation des processus décisionnels, de délibération et de régulation.

Les constats sont clairs, la gouvernance mondiale n'est pas à niveau et les menaces sont de plus en plus liées à des insécurités économiques et sociales. Déjà en 2004, un premier problème était ciblé par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation⁴ qui estimait que

[...] les problèmes que nous avons identifiés ne sont pas dus à la mondialisation en tant que telle, mais aux carences de sa gouvernance. Les marchés mondiaux se sont développés rapidement sans que se développent parallèlement les institutions économiques et sociales nécessaires pour qu'ils fonctionnent sans à-coups et équitablement⁵.

Le premier problème se trouve ainsi dans les carences de la

⁴ OIT, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, Genève, janvier 2004.

⁵ OIT, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, Genève, janvier 2004, p. xi.

gouvernance mondiale. Le deuxième problème a, quant à lui, été reconnu par le Groupe de Haut niveau sur les menaces, les défis et le changement⁶ ce qui suit :

S'agissant des mesures de prévention, nous commencerons par évoquer le développement, puisque tout système de sécurité collective fondé sur la prévention part de là. Le développement a une vocation multiple. Il sert à lutter contre la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement, qui tuent des millions de personnes et menacent la sécurité humaine. (...) Il s'inscrit enfin dans une stratégie à long terme visant à prévenir la guerre civile et à priver le terrorisme et la criminalité organisée d'un terreau (ONU, 2004, p. 26).

Plus que le développement, c'est l'élimination de la pauvreté dont il est question, et cette pauvreté prend des proportions et elle a des effets encore plus significatifs dans le contexte de la crise actuelle. Depuis la tenue du colloque qui a été à l'origine de la présente publication a surgi un fait nouveau qui contribue désormais à alimenter et à exacerber les enjeux sécuritaires; il s'agit, bien sûr, de la crise économique de 2008. Dans le contexte de cette crise du capitalisme et de restructuration profonde de l'économie mondiale, les problématiques analysées dans cet ouvrage gagnent en pertinence. Cette crise vient effectivement démontrer l'importance des dimensions économique et sociale pour toute conceptualisation effective de la sécurité, ainsi que l'incapacité flagrante des institutions politiques et régulatrices en place lorsqu'il s'agit de fournir des réponses à la mesure des défis actuels.

Retour à la case départ?

Il est frappant de constater les similitudes entre le contexte actuel et celui qui existait dans les années 1930. Toutefois, force est de constater aussi que les réponses apportées aux problèmes de cette époque dans les années 1940 et 1950 ne suffisent plus. Le monde a changé.

La création de l'ONU a mis en place un système intégré d'organisations internationales devant assurer la paix dans un

⁶ ONU, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, New York, décembre 2004.

monde uni, en tenant compte des dimensions économiques, sociales, culturelles tout autant que des dimensions politiques d'un projet d'ordre « sécuritaire » international. Non seulement la sécurité devait être recherchée collectivement, mais elle devait également prendre un sens plus large dans la mesure où la sécurité sur le plan politique – l'absence de conflits entre les nations – ne pouvait être assurée sans que la sécurité économique et sociale au sein des nations ne le soit également. Ce nouvel ordre avait fondé sur le droit international public, la communauté internationale et les droits de l'Homme. L'humain, sa sécurité, ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, a trouvé une reconnaissance inégalée au niveau historique.

Mais ce projet n'a malheureusement pas été réalisé ou complété. En 1946, Carr avance une idée forte⁷ : si les institutions nouvellement créées veulent réussir elles devront fonder un *internationalisme social*. Fortement teintés par la vision des États-Unis de ce que devraient être les bases du système international, notamment les liens étroits entre paix, liberté économique et valeurs démocratiques libérales, les développements institutionnels qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ont permis à un certain internationalisme social de s'exprimer. Non seulement les États ont multiplié leurs interventions sur les plans économique et social, mais cet interventionnisme d'un État régulateur était perçu comme un élément incontournable de la coopération internationale visant à assurer des relations internationales harmonieuses.

Comment expliquer les désillusions actuelles devant les performances des États et des organisations internationales? Nous ne vivons plus dans ce monde organisé et stabilisé nationalement et internationalement. D'ailleurs, ce monde centré sur les Nations unies n'était pas « parfait ». Premièrement, il faut dire que les dimensions sociales et culturelles ont toujours été très secondaires par rapport aux dimensions économiques et politiques. Ceci limitait grandement l'« internationalisme social » pourtant existant dans l'esprit de l'époque jusqu'en 1970-

⁷ Carr, E. H. (1946), *Nations et fédéralisme*, Paris, Plon.

80. Deuxièmement, la spécialisation des différentes organisations détenant des pouvoirs et compétences asymétriques n'a pas été mise au service d'un projet unique et cohérent comme cela avait été envisagé au départ. Ainsi, plusieurs organisations se sont retrouvées à travailler de leur côté sans être véritablement soumises à une organisation ou une planification assurant une cohérence d'ensemble de l'ordre d'après-guerre. Troisièmement, plusieurs organisations se sont développées en dehors de cet ensemble, l'une des plus importantes étant l'Organisation mondiale du commerce ou encore, moins connue que l'OMC, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Quatrièmement, cet ordre est *inter-national* et stato-centré dans un monde de plus en plus intégré qui n'accepte plus la séparation entre ce qui est l'*interne* et l'*externe*.

L'ordre d'après-guerre trouve dans la mondialisation le défi le plus redoutable, celui de n'être plus en mesure de s'adapter aux contraintes qu'il a, lui-même, alimentées. Avec la mondialisation, ce n'est pas simplement la frontière entre les régulations interne et externe qui disparaissent, mais l'attachement à tendre vers un internationalisme social dont les traces sont quasiment disparues. En effet, le virage idéologique néolibéral a favorisé la primauté du principe de concurrence au détriment du principe d'organisation et de stabilisation qui avait auparavant orienté le développement de l'ordre international. Les rivalités – et les insécurités qui en découlent – sont globalisées. Toutes les organisations, comme les individus, sont désormais entrées dans le jeu de la concurrence non régulée, une sorte de darwinisme social qui favorise les jeux de pouvoirs et de puissance, et surtout, ceux qui, faisant cavaliers seuls, tireront le mieux leur épingle du jeu. Aujourd'hui, il ne s'agit pas simplement de réformer les institutions mais de les recréer, de les redéfinir, voire d'en inventer de nouvelles.

Où allons nous?

La question qui se pose maintenant est la suivante : comment arriver à dépasser les cadres existants comme les utopies du temps pour penser et mettre en place des règles et des institutions susceptibles d'organiser pacifiquement et

équitablement les affaires mondiales.

Le premier danger est le risque d'instrumentalisation des institutions et réponses politiques. En effet, grande est la tentation d'instrumentaliser les enjeux à des fins particulières. C'est la première idée qui est apparue dans cet ouvrage, la difficulté de définir les menaces, et le risque qu'au nom de la « sécurité », les États comme les acteurs privés puissent étendre leur contrôle en mobilisant des ressources pour faire face à des menaces amplifiées. Les entreprises, les banques, peuvent certainement également manipuler les peurs et les craintes que suscite la crise économique et financière actuelle en vue de socialiser leurs pertes et les coûts de leur restructuration.

Mais, l'insécurité n'est pas simplement un construit factice au service du contrôle social ou des intérêts des États et entreprises. Ceci nous amène à la deuxième idée qui traverse cet ouvrage : celle des lacunes des organisations et des règles existantes. La sécurité n'est pas nationale mais humaine; elle n'est pas simplement militaire ni politique, mais également économique, juridique et sociale. La sécurité ne peut donc plus être fondée la séparation entre le *national* et l'*international* tout comme elle ne peut pas être fragmentée en plusieurs dimensions indépendantes dont s'occuperaient des organisations opérant de simples fonctions apolitiques en vase clos. Aujourd'hui, les multiples paliers de gouvernance ou de « politique mondiale » se croisent tout comme les multiples dimensions de la sécurité.

Globalement, aux risques que comportent la décentralisation et la prolifération des sites de gouvernance s'ajoute le risque de la privatisation de la gouvernance qui démultiplie les sens et les finalités du concept de sécurité. Le débordement sécuritaire, c'est également la concurrence ou la marchandisation de la sécurité déclinée « à la carte, pour tous les goûts ».

Où cela nous mène-t-il? James Mittelman qui, lors du colloque initial, avait donné une conférence intitulée *Globalisation and security: the emergent hyperconflict*, nous invitait à considérer trois scénarios. Selon son analyse, notre époque serait marquée par ce qu'il appelle l'hyperconflit découlant de la rencontre de

« l'hyper-compétition », une compétition structurée par le capitalisme et marquée par l'incertitude, et de l'hyperpuissance des Etats-Unis sur le plan militaire dans un monde où le militaire n'est pas adapté aux menaces. Plusieurs conflits transfrontier révèlent, selon lui, la rupture entre ces deux types de logique, celles du *power-centric* et du *state-centric*⁸. Les trois scénarii présentés par James Mittelman sont les suivants : le premier scénario étant la persistance d'une mondialisation fondée sur la réforme des modèles de régulation comme l'ALENA ou de l'Union Européenne; le deuxième étant le déclin de la mondialisation en faveur d'un repli sur le national qui s'appuierait sur le protectionnisme et le conservatisme; et, enfin, le troisième étant un renouveau de la globalisation dont les trajectoires institutionnelles seraient toujours incertaines et difficiles à tracer.

Le troisième scénario qui implique une diffusion polycentrique du pouvoir semblait, selon Mittelman, le plus intéressant et le plus probable. Avec le recul, on peut penser que le renouveau de la globalisation semble être de moins en moins possible dans le contexte de crise actuelle. Néanmoins, il se peut également que cette crise du capitalisme et de la mondialisation puisse être à l'origine des transformations qui vont recadrer politiquement et juridiquement les processus de la mondialisation.

Somme toute, cet ouvrage nous a permis de reconnaître que la sécurité dans toutes ses dimensions reste au cœur des enjeux de l'action collective internationale depuis au moins une centaine d'années. Les enjeux contemporains, sans être complètement nouveaux, font apparaître de manière inédite les dangers et les menaces sécuritaires qui, au-delà des dangers d'instrumentalisation stratégique, constituent de véritables défis tant sur le plan de la pratique que théorique. Par ailleurs, si nous vivons sous la contrainte de l'hyper spécialisation, ce qui a pour effet négatif de rendre difficile la tâche de tisser des liens entre des domaines étroitement interconnectés et d'éviter ainsi les incohérences politiques, cet ouvrage a permis de faire des liens parfois explicitement mais souvent implicitement grâce au

⁸ Les événements du 11 septembre 2001 en sont un exemple révélateur, car ce sont les symboles du pouvoir de l'économie mondiale qui ont été l'objet d'attaques terroristes.

chevauchement des problématiques et à la transversalité des approches et des idées qui le traversent. Cet ouvrage nous a également forcé à repenser les systèmes politiques et économiques mondiaux et à sortir des cadres traditionnels d'analyse des enjeux et des réponses sécuritaires. Il nous incite à réfléchir sur ce que signifie « vivre ensemble » dans un espace commun de plus en plus intégré au sein duquel des fractures et des asymétries vont grandissantes.

Plus fondamentalement, cet ouvrage nous amène à penser la période actuelle comme une résultante des dynamiques de concurrence et de rivalités qui ont révélé les limites des organisations existantes, du moins celles qui forment le système des Nations unies. La généralisation du principe de concurrence aux entreprises, aux individus, aux États et aux formations sociales laisse sans contrepouvoirs une logique marchande et des rapports de pouvoir aménageant le territoire de nouveaux conflits. Cette logique marchande serait-elle par ailleurs, silencieusement, en train de s'installer dans la production d'un ordre sécuritaire mondial? Quelle forme prendrait-il? Chose certaine, en 1929 personne n'aurait pu prédire la Seconde Guerre mondiale et encore moins la création de l'ONU. En 2012, il est tout aussi difficile de prédire l'avenir de la gouverne mondiale.

